

# CONSTRUIRE UN SERVICE PUBLIC DE LA DÉPENDANCE

Les livrets thématiques  
de l'Avenir en commun



édition 2022



36




vieillir et bien vivre

L'UNION POPULAIRE

**« Si nous nous obstinons à concevoir  
notre monde en termes utilitaires,  
des masses de gens en seront  
constamment réduites à devenir  
superflues. »**

Hannah Arendt

## SOMMAIRE :

	<b>Notre constat : nos aîné·es sont délaissés·es</b> .....	<b>2</b>
	<b>Notre projet : vieillir et bien vivre</b> .....	<b>7</b>
	<b>Nos propositions pour une société solidaire</b> .....	<b>9</b>
	<b>1. Rétablir la retraite à 60 ans</b> .....	<b>10</b>
	<b>2. Valoriser et intégrer nos aîné·es</b> .....	<b>11</b>
	<b>3. Lutter contre l'isolement des personnes âgées</b> .....	<b>12</b>
	<b>4. Maintenir l'autonomie, accompagner collectivement les personnes</b> .....	<b>13</b>
	<b>5. Changer de modèle dans les EHPAD</b> .....	<b>14</b>
	<b>6. Accompagner et soutenir les personnes touchées par les maladies neuro-évolutives</b> .....	<b>15</b>

---

*Ce livret a été rédigé par un groupe de travail coordonné par Alexia Laforge, psychologue en EHPAD, et Jérôme Evain, ancien directeur d'EHPAD.*

*Il complète l'Avenir en commun (édition Le Seuil, 2021, 3 €), le programme pour l'Union populaire et son candidat Jean-Luc Mélenchon.*

**I**

**NOTRE CONSTAT :  
NOS AÎNÉ-ES  
SONT DÉLAISSÉ-ES**

---

**Notre système de retraite se trouve dans le viseur du gouvernement et des libéraux. Macron, Le Pen, Péresse, Zemmour et consorts veulent nous faire travailler plus longtemps, sous prétexte qu'on vit plus longtemps.**

Or, c'est parce qu'on travaillait moins longtemps qu'on vivait plus longtemps ! Ils veulent aussi supprimer les régimes spéciaux. Qu'en serait-il de la diversité des situations, de la dangerosité des métiers et des inégalités entre catégories socio-professionnelles ? Sous couvert de simplification, « *d'égalité* », leurs réformes feraient donc travailler tout le monde plus longtemps et réduiraient les niveaux de pension.

Alors que la pensée politique dominante répète depuis un demi-siècle qu'« *il faut s'adapter* » à un nouvel environnement, régi par une compétition mondiale, les tentatives de contre-réformes de retraites reflètent une mentalité qui pousse à transformer tous les espaces et temps protégés en un grand jeu de la compétition.

Pendant longtemps, la vieillesse et la participation sociale ont été considérées comme des notions antinomiques, pour ne pas dire irréconciliables. L'émergence du néolibéralisme comme pensée dominante n'a fait qu'amplifier ce phénomène.

Pour les tenants du capitalisme néolibéral, sortir du marché du travail en prenant sa retraite génère une population d'improductif-ves, donc d'inutiles. Les retraité-es, bénéficiant massivement de programmes sociaux, sont ainsi accusé-es d'être qu'un « *passif* », porteurs d'endettement pour l'État. Certaines voix vont jusqu'à culpabiliser les personnes âgées, accusées d'être responsables de la récession post-Covid et d'être un poids pour la société.

Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent pourtant 20,5 % de la population, soit près de 14 millions de personnes. Groupe de population à la plus forte croissance, elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060.

La mise en concurrence et la compétition exacerbées, la politique libérale de baisse des coûts et de marchandisation généralisée ont fait de nos aîné-es une « *cible* ». Ils permettent à de grands groupes de dégager de juteux dividendes. Ceux d'Orpea, leader du secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) privés, ont doublé entre 2013 et 2019.

Le bilan d'Emmanuel Macron est désastreux : loi grand âge promise durant cinq ans et abandonnée, création d'une 5<sup>e</sup> branche vide de la Sécurité sociale et dégradation des conditions de vie des personnes âgées dans les EHPAD, compte-tenu de l'augmentation de la population, de son vieillissement et des démissions du personnel.

## Les grands groupes se gavent, nos aîné-es restent isolé-es

---

Le capitalisme investit dans la “silver économie”, dans un marché de “l’or gris” à fort potentiel en raison du vieillissement de la population. Il est pour cela fortement encouragé et financé par l’État. Pendant ce temps, les personnes âgées sont souvent en souffrance et les politiques publiques sont au mieux inadaptées à leur besoin.

L’isolement des personnes âgées est une réalité pour beaucoup d’entre elles et eux. En ville et dans les métropoles, l’isolement est aggravé par des solidarités et des relations de voisinage le plus souvent amoindries. En zone rurale, le manque de services du quotidien et de transports renforce l’isolement.

La précarité et la pauvreté touchent de plus en plus nos aîné-es. Plus de 10 % des plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté, et ce chiffre est en progression. Petites retraites, logements vétustes, coût élevé de la prise en charge et de la santé : de nombreuses personnes âgées connaissent aujourd’hui des difficultés. Les retraites et les aides de l’État ne suffisent plus à faire face au coût de la vie. Cette précarité financière se double souvent d’une précarité sociale, de nombreux seniors se trouvant entraîné-es vers l’isolement et l’exclusion. Nos aîné-es les plus pauvres matériellement n’ont plus les moyens de vivre dignement jusqu’au bout de leur vie.

**L’isolement social est un facteur de perte d’autonomie,  
et de dégradation précoce de la santé.**

## Une prise en charge inadaptée de nos aîné-es ayant besoin de soins

---

Dans leur immense majorité, les personnes âgées ne sont pas fragiles et restent en bonne santé jusqu’à un âge avancé. Non seulement elles sont capables de remplir les tâches quotidiennes mais elles continuent aussi à jouer un rôle actif dans la vie communautaire. Mais d’autres, surtout celles qui sont très âgées, sont en situation de handicap et ont besoin de soins et d’aide pour la vie quotidienne.

Face à la perte d’autonomie, les réponses proposées en France sont aujourd’hui inadaptées. Ces vingt dernières années ont été marquées par une individualisation de la prise en charge avec l’apparition d’institutions s’adressant à un public ciblé. En parallèle, les contraintes administratives et sécuritaires, sans moyens financiers en contrepartie, ont entraîné la lente disparition du bénévolat.

Selon une étude de l’IFOP en 2019, plus de 85% des Français-es souhaitent vieillir à domicile dans leur environnement habituel. L’entrée tardive en établissement médi-



calisé (86 ans et 8 mois en moyenne) est associée à la dépendance lourde mais aussi à la mauvaise image des EHPAD... renforcée depuis la crise du Covid-19 en raison des nombreux décès qu'elle y a provoqués.

Les EHPAD sont saturés : leur taux d'occupation est de 97%. C'est dans les EHPAD publics que le ratio personnel soignant / résident-e – bien qu'insuffisant – est le plus élevé (un pour trois) alors que dans le secteur privé commercial, qui progresse fortement, ce ratio est d'un personnel soignant pour quatre « clients »... Les actionnaires sont mieux traités que les pensionnaires.

Le personnel, parfois peu formé, qui s'est investi dans des conditions extrêmes lors de la crise du Covid-19, est aujourd'hui épuisé, stressé, et subit des horaires de travail particulièrement éprouvants. L'absentéisme y est 30% plus important que dans l'ensemble du secteur de la santé.

Dans ces conditions, la maltraitance institutionnelle est devenue la norme. Cela plonge dans la souffrance à la fois les résident-es qui attendent des heures avant d'être changé-es faute de temps ou de moyens, leurs familles qui oscillent entre angoisse et culpabilité et les soignant-es qui doivent faire face à des accidents de travail à répétition, à l'épuisement professionnel, acculés à la démission ou pire au suicide... Face à cette situation, les manifestations et mobilisations de ce personnel sont désormais régulières. Les lanceur-ses d'alerte, comme Hella Kherief, l'aide-soignante qui avait dénoncé des maltraitances en EHPAD dans un reportage d'*Envoyé spécial*, ont longtemps été bâillonnés-es.

Le système des EHPAD est aujourd'hui dans l'impasse et le maintien à domicile est donc privilégié par les personnes peu ou moyennement dépendantes.

**L'aide, l'accompagnement et le soin à domicile** reste un secteur sans visibilité, grand oublié des politiques publiques. Lors de la crise sanitaire, malgré leur rôle essentiel, les professionnel·les ont dû se battre pour bénéficier des dispositifs mis en place.

Le financement du secteur dépend en grande partie des départements, dont les ressources ne cessent de dégringoler. Pour maintenir leurs activités, une partie des associations sont contraintes d'exploiter à l'extrême leurs salarié·es avec le temps partiel généralisé, des contrats à durée limitée, la multiplication des courtes interventions, l'obligation d'utiliser son véhicule personnel.

**La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de 2015 qui encourage le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie n'a pas apporté de réponse en termes de moyens.**





II

# **NOTRE PROJET : VIEILLIR ET BIEN VIVRE**

---



### **Nous voulons construire une société qui change notre regard sur nos ancien-nes :**

- Par une perception de la vieillesse autre qu'au travers du seul prisme des soins, de la dépendance et de la vulnérabilité physique
- Par la construction d'une société solidaire qui reconnaisse nos ancien-nes comme des citoyen-nes à part entière, acteur-ices de leur vie, comme de la vie sociale, capables de prendre part aux services qui les concernent

**Nous voulons lutter contre la précarité et la pauvreté qui touchent de plus en plus nos ancien-nes** et ne laisser personne sur le bord du chemin. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la mise en place d'une contribution de solidarité sur la fortune et les revenus financiers des entreprises, la hausse des salaires ainsi que la fin de certaines exonérations fiscales sont autant de mesures qui permettraient de financer une retraite vraiment égalitaire, aux antipodes des propositions du Président des riches.

**Nous voulons traiter l'isolement des aîné-es** de manière transversale, en abordant les questions d'habitat, d'accès aux transports, à la culture, de solidarité entre les générations, d'engagement bénévole et citoyen. Nous mettrons en œuvre une politique territoriale de services publics de proximité au service de toutes et tous, notamment nos aîné-es.

**Nous voulons prendre nos responsabilités en élaborant une politique nationale ambitieuse de maintien de l'autonomie** à l'écoute des plus âgé-es, élaborée de manière globale et universelle, souple et adaptable et surtout avec les financements nécessaires à notre ambition.

**Pour cela, il s'agira d'inverser la logique actuelle de recherche de financements disponibles pour construire le 5<sup>e</sup> risque relatif à la perte d'autonomie en l'inscrivant résolument dans le principe de la solidarité nationale et dans un financement à la hauteur des besoins.**

**Nous voulons répondre à la volonté des ancien-nes de vivre à domicile le plus tard possible** tout en réduisant au minimum le reste à charge pour celles et ceux entrant en institution.

**Nous voulons que chaque personne âgée puisse être aidée, soignée et accompagnée** dans des conditions qui respectent leur volonté, leur dignité et leur humanité. **Nous voulons de meilleures conditions de travail pour les professionnel·les du grand âge.**

Pour nous, l'âge est un rapport social et au-delà de la vie professionnelle « *c'est une troisième vie au cours de laquelle des femmes et des hommes rendent d'éminents services d'utilité publique* » (Lucien Sève). À un monde géré par la recherche du profit maximum à court terme multipliant le vieillissement artificiel, nous opposons le développement de toutes les forces humaines comme seule finalité.



# **NOS PROPOSITIONS POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE**

---

# 1. RÉTABLIR LA RETRAITE À 60 ANS

« La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie » disait Ambroise Croizat au moment de mettre en place le système de retraites en France. Plus que jamais, nous défendons le renforcement du système de retraite par répartition et la solidarité intergénérationnelle avec :

- La retraite à 60 ans à taux plein pour 40 annuités de cotisations
- La prise en compte du revenu de solidarité active pour valider des semestres en vue de la retraite
- L'augmentation de 0,25 point par an durant le quinquennat du taux de cotisation vieillesse et soumettre à cotisation les revenus d'intéressement, de participation, d'épargne salariale, ainsi que les revenus financiers des entreprises
- L'indexation du montant des retraites sur les salaires
- La revalorisation des pensions au niveau du SMIC pour les carrières complètes
- La revalorisation du minimum vieillesse (ou allocation de solidarité pour les personnes âgées, ASPA) au niveau du seuil de pauvreté, qui sera versé de manière automatique
- L'interdiction au Fonds de réserve pour les retraites (fonds souverain chargé d'investir les sommes que lui confient les pouvoirs publics en vue de participer au financement des retraites) d'investir dans des secteurs polluants



## 2. VALORISER ET INTÉGRER NOS AÎNÉ·ES

Nous souhaitons redonner aux aîné·es leur place dans la société et leur permettre d'exercer leur pleine et entière citoyenneté. Pour cela, nous proposons de :

- Reconnaître la valeur des personnes âgées et combattre l'âgisme
- Encourager les actions communautaires favorisant l'engagement des personnes âgées au sein même de la société, dans des activités qui leur permettent de rester actives et d'avoir un rôle social valorisant
- Systématiser la mise en œuvre de la démarche « *Villes amies des aînés* » dans les collectivités afin d'avoir un territoire adapté à tous les âges de la vie
- Garantir une meilleure accessibilité de l'espace public, une offre de transport adaptée et des alternatives au tout numérique
- Encourager les solutions innovantes d'habitat (cohabitation intergénérationnelle et solidaire, habitat participatif...), prises en charge par un système de solidarité, imposer 100 % de logements accessibles dans les constructions neuves et faire participer l'État aux financements des travaux d'adaptation des logements anciens

# 3. LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, nous soutenons les mesures suivantes :

- Mieux mesurer l'isolement relationnel avec des données officielles moins globales, plus affinées au niveau des tranches d'âge de 60 ans et plus, et qui tiennent compte des différentes échelles territoriales et des évolutions sociétales
- Construire une politique territoriale de proximité de lutte contre l'isolement des personnes âgées en accompagnant les collectivités pour le développement et le renforcement de la coopération entre les acteurs locaux du grand âge afin de repérer au mieux les personnes isolées, recenser les besoins, organiser l'aide et évaluer l'efficacité des actions mises en place
- Prioriser des actions sur les territoires particulièrement à risque d'isolement des personnes âgées (les « Quartiers Politiques de la Ville » et les régions Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine, selon le dernier rapport des Petits Frères des Pauvres)
- Valoriser le bénévolat d'accompagnement et l'engagement citoyen dans l'éducation nationale (sensibilisation au grand âge, rencontres entre personnes âgées et jeunes des écoles, collèges, lycées, projets de classe) et par les missions d'appui à des associations labellisées d'intérêt général dans le cadre de la conscription citoyenne



© pixels-Andrea Piacquadio

## 4. MAINTENIR L'AUTONOMIE, ACCOMPAGNER COLLECTIVEMENT LES PERSONNES

Nous faisons résolument le choix du refus de la marchandisation de la dépendance et nous nous inscrivons dans la promotion du service public pour permettre une prise en charge optimisée, graduée, adaptée au public dépendant, prenant en permanence en compte leurs besoins et leurs désirs. Pour cela, nous proposons de :

- **Construire le 5<sup>e</sup> risque relatif à la perte d'autonomie** en l'inscrivant résolument dans le principe de solidarité nationale, avec un financement à la hauteur des besoins, par les cotisations salariales et patronales, dans le cadre d'une gestion directe par la Sécurité sociale
- **Renforcer les dispositifs d'information, de coordination et de ressources (types CLIC, PTA, PAERPA, MAIA...) partout en France, sur les territoires urbains comme ruraux, et les simplifier en un dispositif unique.** Ce guichet unique, à l'attention des usager-es comme des professionnel-les, et adossé à une collectivité territoriale (Mairie ou CCAS) ou à un EHPAD, permettra un traitement transversal et de proximité de la perte d'autonomie et sera l'interface entre les bénéficiaires et les acteurs du territoire chargés de la prise en charge (SAAD, SSIAD, EHPAD, plateforme de répit des aidant-es...)
- **Construire autour des personnes en perte d'autonomie un service public de la dépendance** par le développement d'établissements publics qui s'inscrivent dans l'intérêt général de leurs bénéficiaires tant pour les institutions d'accueil de personnes âgées (type EHPAD) que pour les structures de maintien à domicile (SSIAD, SAAD...)
- Développer et promouvoir un réseau public de service d'aide et de soins à domicile
- **Revaloriser le personnel du secteur médico-social à domicile comme en institution en :**
  - Généralisant les CDI à temps plein - la durée de déplacement d'un lieu de travail à un autre étant un temps de travail effectif - pour le personnel travaillant à domicile
  - Revalorisant les métiers et revenus de l'ensemble des professionnel-les du grand âge à domicile comme en institution par la refonte des grilles de rémunération et de qualification
  - Recensant dans toute la France les besoins en matériels et équipements des établissements médico-sociaux afin que les professionnel-les puissent travailler dans de bonnes conditions

## 5. CHANGER DE MODÈLE DANS LES EHPAD

- **Développer et promouvoir un réseau public d'EHPAD à taille humaine et familiale (30 places), en créant 10 000 places par an pendant cinq ans**
- Créer 210 000 postes de soignant-es dans les structures d'hébergement médicalisées pour pouvoir faire respecter un ratio minimal d'encadrement « au chevet » des résident-es et augmenter à hauteur des besoins le ratio de l'ensemble du personnel (animation, administration, hébergement, technique...), afin de parvenir à six soignant-es par résident-e et un-e membre du personnel par résident-e
- Arrêter les profits et la spéculation sur le dos des personnes âgées en transformant les EHPAD privés à but lucratif en structures associatives, coopératives ou publiques
- Changer de culture dans les EHPAD en passant d'une approche centrée sur la sécurité, le tout médical et l'uniformité, à une approche plus humaine, davantage centrée sur la personne (ses aspirations, sa qualité de vie) et sur ses liens avec la société
- Rompre avec la dégradation des dotations allouées aux EHPAD ces dernières années en donnant des moyens humains, matériels et financiers à ces structures afin d'offrir une prise en charge graduée, adaptée, bienveillante et qui respecte la dignité de chaque personne
- Transformer en profondeur et simplifier le mode de financement des EHPAD en évitant la course à la dépendance : financement en fonction des besoins et non des objectifs de dépenses (suppression des GMP et PMP) et accueil de tous les demandeur-ses quelles que soient leurs pathologies
- Supprimer l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) médico-social de sorte que les dépenses répondent aux besoins réels du secteur et permettent d'endiguer le reste à charge pour les résident-es des établissements
- Accompagner la restructuration immobilière des bâtiments d'hébergement qui accueillent les personnes âgées dans des conditions déplorables de vétusté. En lien avec la planification écologique, nous nous appuyons sur la dynamique de maîtrise énergétique initiée par le décret tertiaire, avec un véritable accompagnement financier et en ingénierie pour la restructuration des établissements et l'atteinte des objectifs écologiques, d'amélioration de la qualité de vie des résident-es et de l'environnement de travail du personnel



## 6. ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PERSONNES TOUCHÉES PAR LES MALADIES NEURO-ÉVOLUTIVES

Les besoins actuels sur le terrain, pour la qualité de vie des personnes affectées et leurs proches, sont énormes. Il convient de rééquilibrer les financements publics, tant sur le plan de la recherche que de la prise en charge, en allouant ici et maintenant, **des moyens plus importants pour :**

- Des interventions de prévention tout au long de la vie
- Des interventions psychologiques et sociales individualisées et focalisées sur les difficultés quotidiennes et la souffrance psychologique de ces personnes (comme les équipes spécialisées Alzheimer), ainsi que celles de leurs proches (un véritable statut d'aidant-e familial-e, avec une rémunération réelle, une formation adaptée au handicap de la personne aidée, l'organisation de périodes de congés et/ou de repos, des plateformes de répit sur tout le territoire, l'attribution des heures d'aide extérieure en cas de maladie ou d'indisponibilité, etc.)
- La création et la multiplication d'accueils de jour
- Des actions communautaires favorisant l'engagement des personnes présentant un déficit neuro-cognitif au sein même de la société, dans des activités qui leur permettent d'interagir avec d'autres, de prendre du plaisir, de se développer personnellement et d'avoir un rôle social valorisant
- Adapter tous les EHPAD et former l'ensemble de leur personnel aux spécificités de cet accompagnement qui demande un cadre rassurant et une plus grande attention pour permettre la continuité de la vie, aussi bien dans leur quotidien que dans le lien social
- Proposer dans chaque structure des alternatives à la vie en collectivité « classique » lorsque celle-ci n'est plus assez adaptée (unités de proximité adaptées ou renforcées)





**L'Avenir en commun** est le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle de 2022. Il est le fruit d'un long processus d'élaboration qui implique des centaines de personnes et d'organisations syndicales, associatives et politiques.

Les **Livrets de l'Avenir en commun** sont des documents complémentaires et permettent d'aller plus loin dans le détail des propositions.

Ainsi, ils intègrent le fruit de réflexions nouvelles ou approfondies sur une quarantaine d'enjeux : de la planification écologique à l'espace en passant par le plein emploi et la condition animale.

Les livrets sont élaborés de manière collective, au sein de l'espace programme de la campagne coordonné par Clémence Guetté et Hadrien Toucel, grâce au travail des groupes thématiques ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent les rejoindre.

**L'Avenir en commun, le programme**, est vendu en librairie au prix de 3 euros (Éditions du Seuil) ou sur le site [www.melenchon2022.fr/programme](http://www.melenchon2022.fr/programme)

*Les livrets sont mis en ligne au fur et à mesure de leur publication sur le site [www.melenchon2022.fr](http://www.melenchon2022.fr) et existent en version imprimée sur commande.*

*Vous pouvez aussi scanner ce QR Code pour un accès rapide à des fiches « résumé » du programme :*



Pour suivre Jean-Luc Mélenchon dans cette campagne, nous vous conseillons aussi son blog : [www.melenchon.fr](http://www.melenchon.fr)

